



AGENT DE SANTÉ

PRÉSENTATION :

Le dispositif Agents de Santé propose un accompagnement Individualisé vers les soins pour permettre aux personnes en situation d'exclusion sociale de retrouver un parcours de soins afin de les aider à s'insérer au niveau social et professionnel.

- Accompagnement individuel et renforcé sur 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois maximum ;
- Rencontres en proximité du lieu de vie de la personne (domicile, mairie, autre...) ou dans nos locaux ;
- Solliciter des professionnels de santé adéquats ;
- Co-construction d'un projet de soins avec la personne en fonction de ses potentiels, contraintes ;
- Mise en œuvre d'un parcours de santé personnalisé, validé par la personne et par l'agent de santé.

MISSION :

- Permettre aux personnes en situation d'exclusion sociale de retrouver une santé optimale pouvant les aider à se réinsérer dans la vie socio-professionnelle ;
- Les accompagner vers les soins individuellement en fonction de leurs besoins et leurs envies.

IMPLANTATION :

- 1^{er} semestre 2025 : Autun / Le Creusot, Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines, Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial ;
- 2nd semestre 2025 : Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines ; Paray-le-Monial.

CAPACITÉ :

Semestre 2025	1 ^{er} Semestre	2 nd semestre
Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines	40	40
Paray-le-Monial	40	40
Autun/Le Creusot	32	0
Louhans	32	0
Mâcon	40	0

FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé après désengagement total du conseil départemental 71.

Données quantitatives

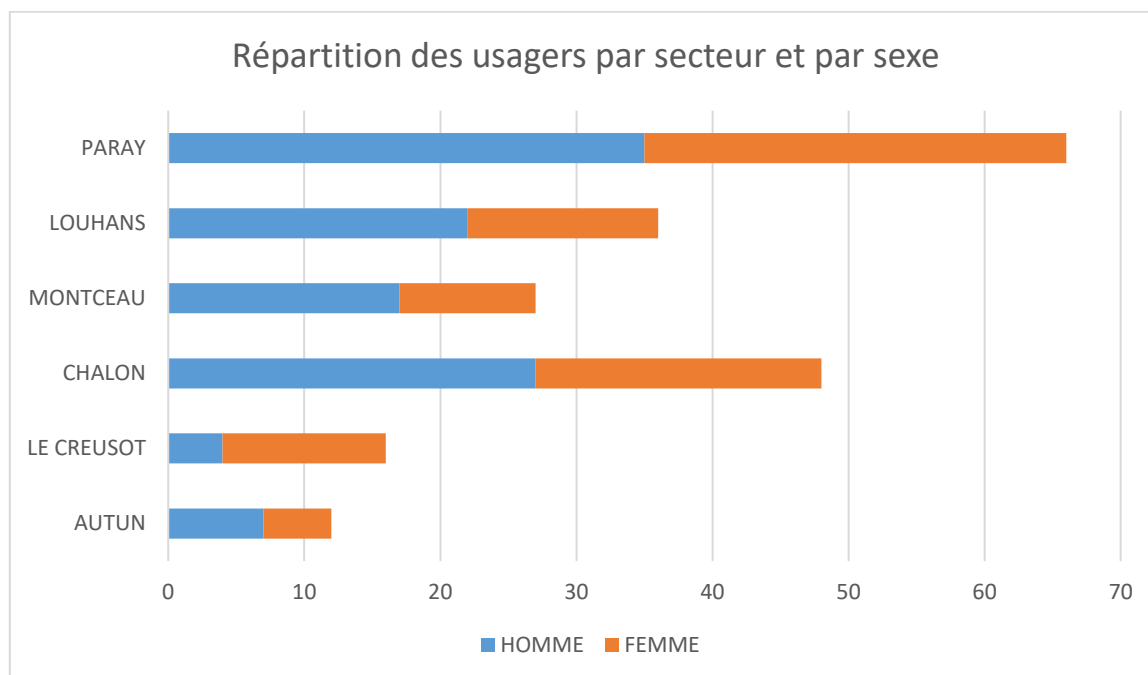
Afin de mieux comprendre l'activité dans sa globalité, il est nécessaire dans un premier temps de décrire le public accompagné par les agents de santé en présentant ses caractéristiques.

Nombre de personnes accompagnées :

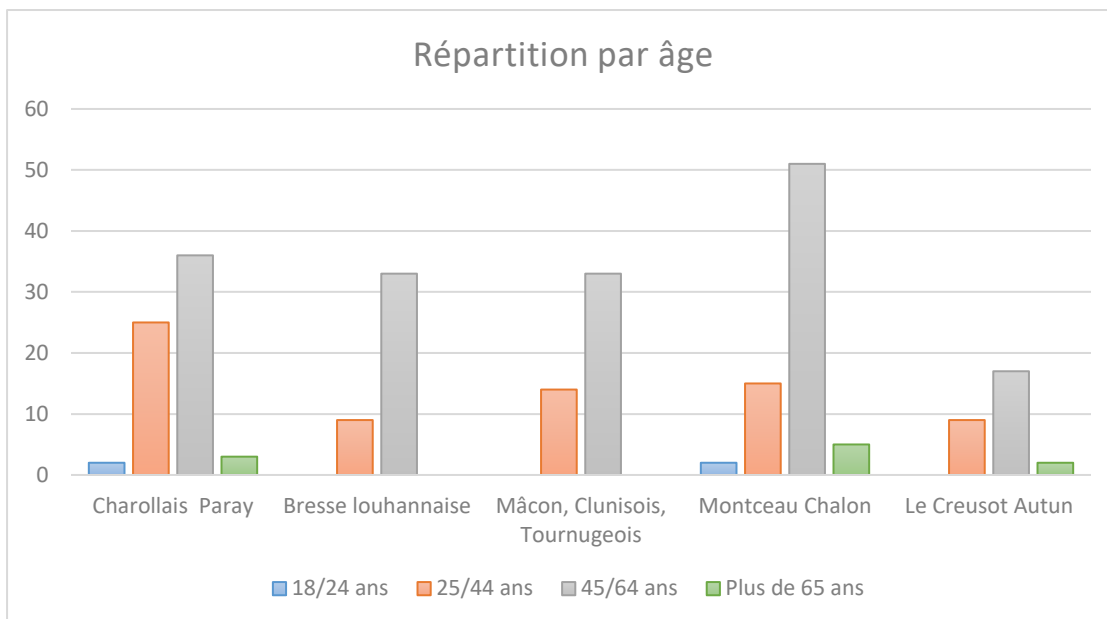
Nombre de pers Accompagnées	TOTAL 2025	Total 2024	Total 2023	Hommes 2025	Hommes 2024	Hommes 2023	Femmes 2025	Femmes 2024	Femmes 2023
Autun	12	26	24	7	16	18	5	10	6
Chalon-sur-Saône	48	34	38	27	21	23	21	13	15
Le Creusot	16	34	26	4	14	10	12	20	16
Louhans	36	51	52	22	31	37	14	20	15
Mâcon	47	67	65	25	34	34	22	33	31
Montceau-les-Mines	27	31	33	17	10	7	10	21	26
Paray-le-Monial	66	59	67	35	27	32	31	32	35

En 2025, tous secteurs confondus, le dispositif agents de santé a accompagné 252 personnes (au lieu de 304 personnes en 2024).

Par rapport aux années précédentes, le département a cessé son financement pour 2025 ce qui a contraint l'association à réduire le nombre d'AGDS passant de 5 infirmières à 2 sur le secteur du charollais brionnais et Montceau-les-Mines ; pour Chalon-sur-Saône ce sera à partir de la 2^{ème} moitié de l'année. Ce désengagement a entraîné l'arrêt de l'accompagnement de 111 personnes.



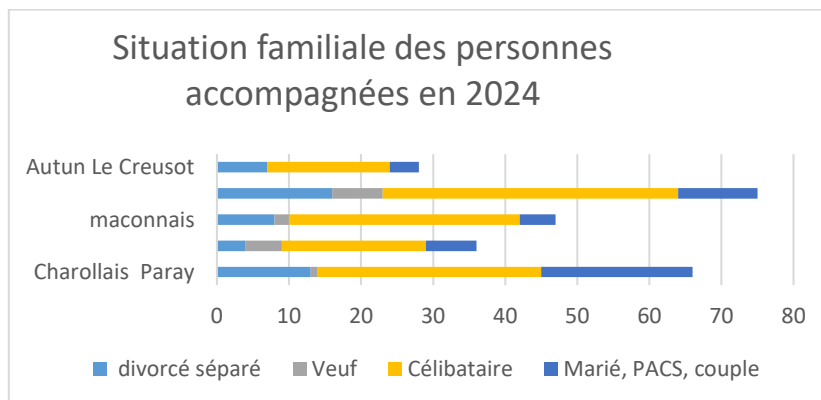
Répartition par âge et par territoire :



Sur les secteurs de la Bresse, du Mâconnais, Autun et du Creusot, ces chiffres ne correspondent qu'à 6 mois d'activité et comme les années précédentes, la majorité des personnes accompagnées ont entre 45 et 64 ans (170 personnes soit 67 % de la population accompagnée), suivie par la tranche des 25/44 ans (77 personnes soit 30 %). La tranche la plus âgée représente 2 % de la population accompagnée.

Dans la plupart des cas, pour ces personnes la préservation de leur santé n'est pas une préoccupation depuis plusieurs mois ou années. Cet accès tardif aux suivis médicaux explique la complexité des accompagnements et a un impact réel sur la pratique des agents de santé. Celles-ci doivent limiter les objectifs après la période d'évaluation afin d'avoir la possibilité de les atteindre dans le temps de prise en charge qui leur est imparti. De plus, la désertification médicale de la Saône-et-Loire entraîne des difficultés de prise en charge avec l'augmentation du temps d'obtention de rendez-vous. Les AGDS doivent régulièrement sortir de notre département pour permettre aux personnes d'accéder aux soins. Il peut être pertinent d'observer la situation familiale et sociale de la personne pour comprendre ce retard de soins. L'isolement social pouvant être facteur favorisant ce type de choix.

Répartition par situation familiale et par territoire :

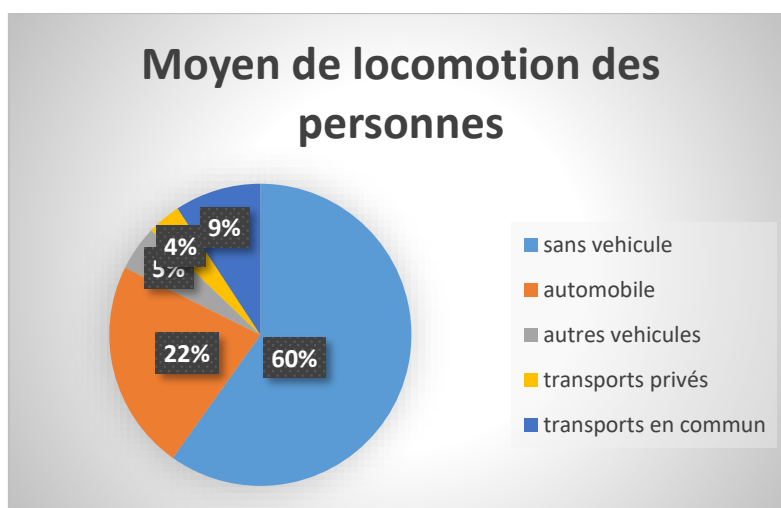


Comme les autres années, les agents de santé accompagnent majoritairement des personnes seules 81 % (141 célibataires, 48 personnes séparées et/ou divorcées et 15 veufs).

Le travail d'accompagnement effectué par les infirmiers agents de santé devient aussi un moyen de lutter contre l'isolement de ces personnes. L'accompagnement des agents de santé devient indispensable pour permettre aux usagers de recréer des interactions sociales et ainsi participer à favoriser l'autonomie et l'indépendance de la personne en fonction de ses capacités.

Mode de transport des personnes par secteur géographique :

	Sans véhicule	Automobile	Autres véhicules ¹	Transport privé	Transport en commun	TOTAL
Louhans	14	15	5	1	1	36
Macon	17	13	3	5	9	47
Paray	46	14	3	0	3	66
Chalon/Montceau-les-Mines	62	10	1	1	1	75
Autun / Le Creusot	10	7	0	2	9	28
TOTAL	149	56	12	9	23	252



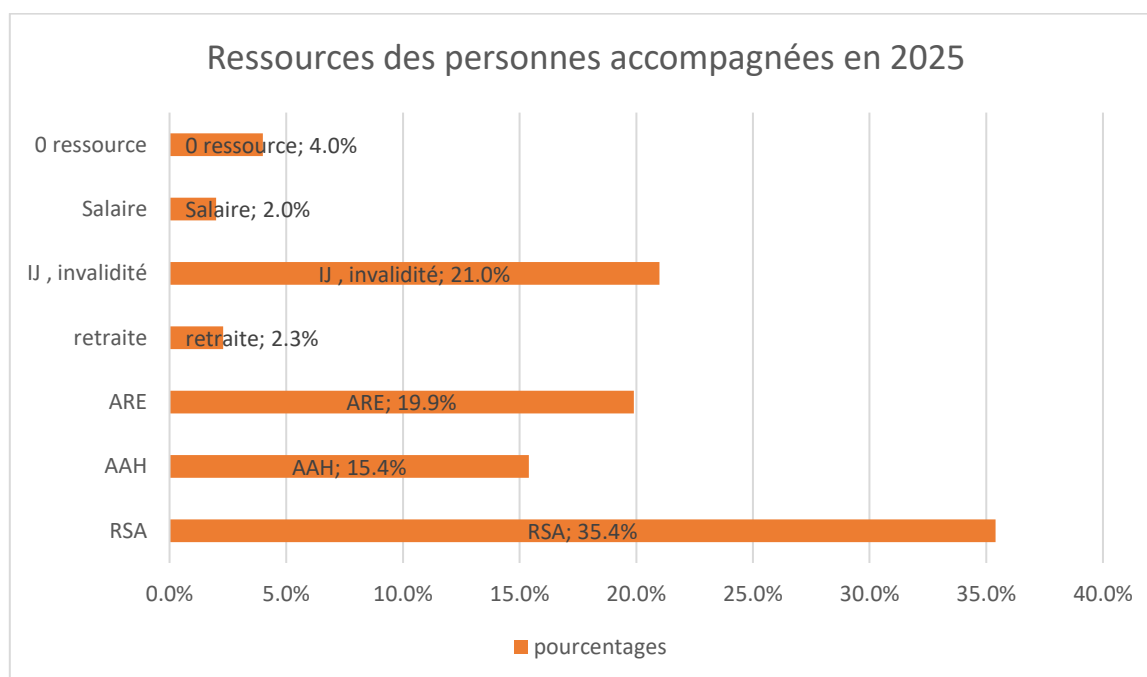
Nous constatons que plus de la moitié des personnes accompagnées n'ont pas de moyen de locomotion, ce qui rend nécessaire l'accompagnement des agents de santé pour l'accès aux soins et pour limiter l'isolement social favorisé par ce manque de mobilité. Ce constat est réalisé sur l'ensemble des territoires et se retrouve sur tous les territoires du département qu'ils soient ruraux ou urbains. L'arrêt au second semestre de 3 AGDS entraîne un isolement accru et a stoppé l'accès aux soins sur des territoires où les transports en commun ne sont pas suffisamment développés comme la Bresse et l'Autunois.

Ressources des personnes accompagnées :

Il semble judicieux de relever les ressources des personnes accompagnées avec ce dispositif, afin d'avoir une vision de leur situation sociale.

¹ Autres véhicules : voiture sans permis, vélo, scooter...
Assemblée générale du 18 juin 2026

Types de ressources	Nombres de personnes	Pourcentage de la population
RSA	89	35,40 %
AAH	39	15,40 %
Salaire	5	2 %
Allocations chômage diverses	50	19,90 %
Pension de retraite	6	2,30 %
Indemnités journalières, Invalidité	53	21 %
Sans ressources	10	4 %
TOTAL	252	100 %



Contrairement aux années précédentes, nous constatons que les personnes accompagnées bénéficient d'un minimum de ressources. Il arrive très régulièrement que les AGDS participent à la constitution des dossiers permettant aux personnes accompagnées d'accéder ou recouvrer leurs droits sociaux.

La difficulté principale pour les agents de santé réside dans la capacité de trouver un juste équilibre entre l'accompagnement global auprès des personnes accompagnées, le travail administratif de suivi et le développement des partenariats sur chaque territoire.

Certaines missions sont peu investies, au regret des agents de santé qui n'ont pas la capacité de pouvoir organiser des temps collectifs d'accompagnement sur les thèmes de la prévention et de l'éducation thérapeutique notamment.

À titre indicatif, en 2025, les agents de santé ont parcouru 29 871km. La distance parcourue cette année est moindre par rapport à 2024 puisque nous n'avons pas les kilométrages du 1^{er} semestre des 3 AGDS qui ont stoppé leur exercice à la suite du désengagement d'un financeur.

Avec 21 186 km, l'agent de santé du Charolais-Brionnais a effectué les plus longs trajets soit 1 935 km de plus que l'année dernière.

Ceci s'explique par le fait que ce territoire est rural avec des prises en charge éloignées de l'antenne de Paray-le-Monial. L'aggravation de la désertification médicale oblige l'AGDS à accompagner les personnes en dehors de son secteur voire du département.

Les situations sont de plus en plus complexes, nécessitent un accompagnement plus intense et le temps d'obtention de rendez-vous s'allonge ce qui rallonge d'autant les accompagnements.

Dans ce contexte, il est intéressant d'observer la durée d'accompagnement.

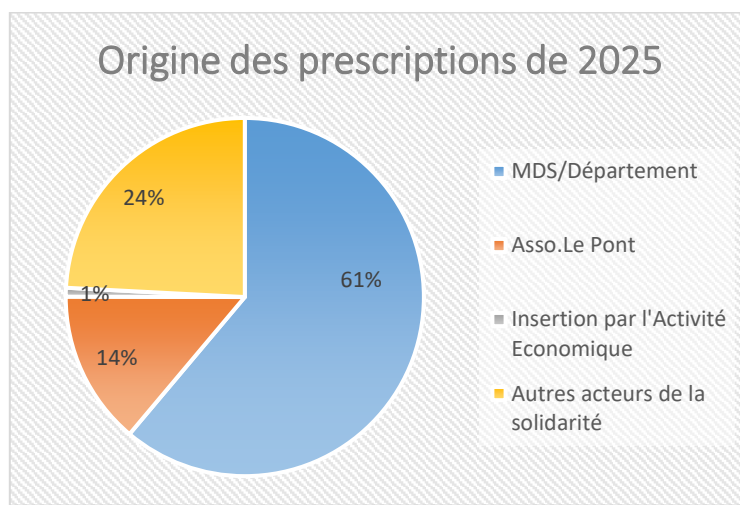
Durée moyenne d'accompagnement :

En 2025, avec l'arrêt de l'activités de 3 territoires après 6 mois d'exercice et deux infirmière AGDS conservées, il est difficile d'obtenir des statistiques qui soient cohérentes concernant les durées d'accompagnement. Le dispositif a dû stopper l'accompagnement de 111 personnes sur le département.

La durée moyenne de prise en charge est de 14 mois sur les 2 territoires restant en exercice.

Origine des ouvertures des PEC de 2025 :

Services prescripteur	Autun Le Creusot	Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines	Louhans	Mâcon	Paray-le-Monial	TOTAL
MDS / Département	19	25	29	39	41	153
Association Le Pont	5	13	4	4	9	35
Chantier ou atelier d'insertion	0	1	0	1	0	2
Autre (CCAS, SMJPM)	1	39	3	3	16	62



En 2025, les orientations de personnes déjà accompagnées par l'association Le Pont sur d'autres mesures (ASLL, AVDL, SARS...) se sont poursuivies ; la problématique de santé prédominait et nécessitait un accompagnement renforcé.

Nous avons ouvert la prescription au secteur médico-social le plus large en raison de l'arrêt de financement par le CD71 qui paradoxalement reste le premier orienteur en pourcentage. Nous ne pouvons pas refuser de répondre aux demandes des travailleurs sociaux des MDS tant que nous n'avons pas élargi au maximum d'acteurs la possibilité de prescripteurs.

Pour exemple voici les listes des prescripteurs :

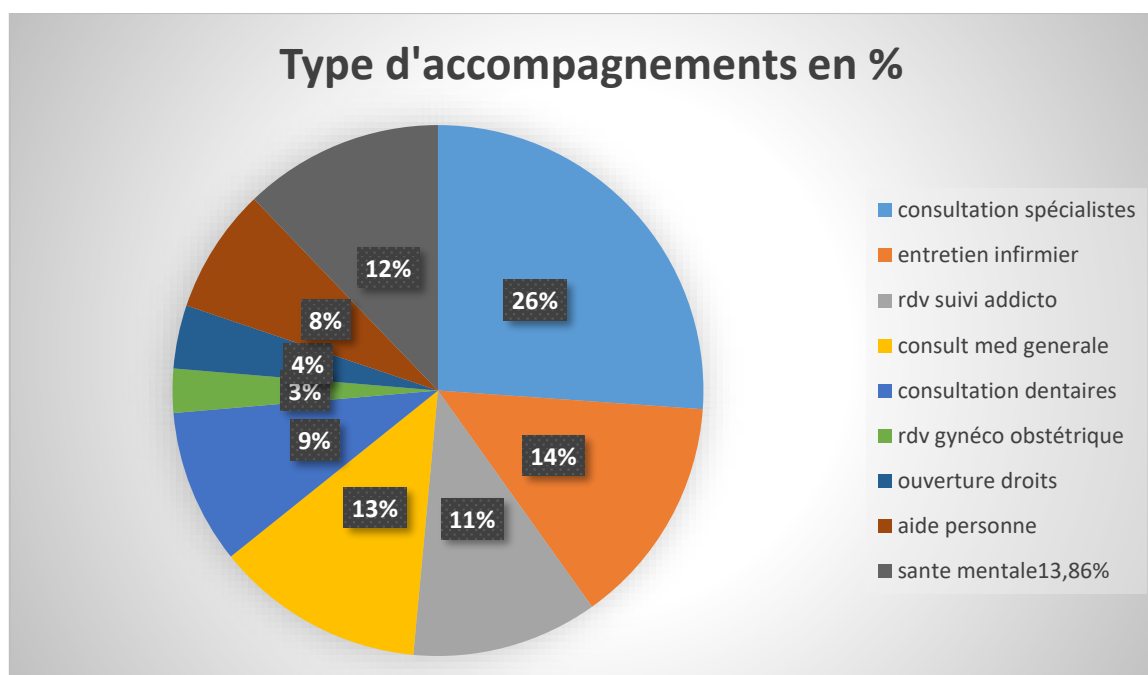
- Chalon-sur-Saône : CCAS de Chalon, MDS Chagny, SMJPM Le Pont Chalon, ASLL Le Pont Chalon-sur-Saône, MDS Chalon-sur-Saône, MSA, Milo BFC (1situation), UDAF, France Horizon, CPAM ;
- Montceau-les-Mines : MDS Montceau-les-Mines, CCAS de Montceau-les-Mines et atelier du coin.

Détails de l'activité des AGDS en 2024 :

Les 2 secteurs encore couverts par 1 agent de santé connaissent une activité intense ; Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines a connu une suractivité à 42 suivis mensuels sur l'année et le secteur de Paray-le-Monial, 40 suivis mensuels avec des listes d'attente pouvant atteindre un an. L'exercice de l'infirmière AGDS est multiple et complexe ; pour information, elle ne bénéficie pas d'un logiciel métier spécifique alors qu'il existe 56 items différents dans notre base de données afin d'explicitier le suivi de leur activité que l'on pourrait rapprocher d'une démarche de soins.

Nous faisons donc le choix de présenter une partie des différentes actions menées par les AGDS, qui sont représentatifs de l'étendue de leurs suivis auprès des personnes. Pour faciliter la lecture, les actions choisies sont regroupées par grandes thématiques.

Types d'accompagnements	Nombre de personnes
Consultations Spécialités médicales	311
Entretien infirmier	167
Suivi en en soins d'addictologie	135
Consultation médecine générale	152
Consultation dentaire	112
Consultations gynéco/obstétrique/planning familial	32
Ouverture de droits divers (CSS, MDPH...)	46
Aide à la personne (matériel ou physique)	91
Suivi de la santé mentale	145



Fin des accompagnements en 2025 :

Les AGDS ont accompagné 252 personnes en 2025, l'arrêt du financement par le Conseil Départemental a stoppé la prise en charge sur 3 territoires ce qui engendre 111 fins de prises en charge sur un total de 172 fins sur 2025.

Les années précédentes nous évaluions les sorties positives. Par contre, cette année, il ne semble pas pertinent de le réaliser vu le contexte de la fin de la majorité des prises en charges. Il n'a pas été possible de trouver des relais pour le maintien d'un accompagnement en santé.

Données Qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Secteur Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines :

L'année 2025 a été marquée par un contexte difficile pour l'exercice de l'activité d'agent de santé. Sur le terrain, les freins à l'accès aux soins se sont renforcés : absence de médecins traitants, délais de rendez-vous toujours plus longs et manque important de dentistes. Ces difficultés ont un impact direct sur les personnes accompagnées qui se retrouvent souvent sans solution ou dans l'attente prolongée de soins essentiels.

L'arrêt du financement du département a profondément fragilisé le dispositif. Trois agents de santé ont été licenciés, laissant trois secteurs sans accompagnement dédié. Dans cette période d'incertitude, et dans l'attente de décisions concernant un financement pérenne, les partenaires ont moins prescrit de mesures "agent de santé". Cette situation crée un climat de doute, tant pour les professionnels que pour les usagers, avec une incertitude persistante quant au renouvellement des postes en 2026.

Ces contraintes ont modifié la manière de travailler. L'activité s'est principalement recentrée sur la réponse aux situations "urgentes et aux demandes immédiates", souvent dans une logique de "faire au plus vite", au détriment d'un accompagnement en profondeur sur les problématiques de santé. Cette adaptation, bien que nécessaire, génère parfois un sentiment de frustration, tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels, qui ne peuvent pas toujours aller au bout du travail engagé.

Malgré ce contexte tendu, des éléments positifs restent présents. Le soutien de l'équipe de proximité et des partenaires est un appui essentiel au quotidien. La remontée de la liste d'attente permet de mieux identifier les besoins du territoire, et le réseau de partenaires, aujourd'hui bien identifié, reste une ressource précieuse pour orienter et accompagner les publics.

Le public accueilli reste globalement le même que les années précédentes, avec des besoins importants et persistants en matière d'accès aux soins. Plus que jamais, **l'activité d'agent de santé reste indispensable**, même si elle s'exerce dans un cadre fragilisé, demandant une capacité constante d'adaptation et de maintien du lien avec les personnes accompagnées.

Secteur Charolais-Brionnais :

Au niveau des problématiques actuelles :

Le constat est proche du secteur Chalon-sur-Saône / CUCM : les délais d'attente ne cessent de s'allonger pour obtenir des rendez-vous surtout pour certaines spécialités comme l'ophtalmologie, les soins dentaires, la dermatologie par exemple. Certains secrétariats sont souvent saturés et nécessitent de se déplacer physiquement pour la prise de rdv. De plus, la multiplication des plateformes de prise de rendez-vous dans un contexte d'illectronisme très développés au sein du public accompagné ne favorise pas l'autonomisation de la personne.

Pour réduire le temps d'attente, le choix se portent sur des professionnels dont le lieu d'exercice est plus éloigné souvent hors département (21 186 km parcourus en 2025). Certains secteurs comme Bourbon-Lancy ne permettent l'accès aux soins que par des cabines de téléconsultation en officine. Au niveau de la médecine de ville, les départs en retraite de généralistes ne sont pas compensés par de nouvelles installations ou quand elles le sont il est impossible de faire intégrer les personnes accompagnées à la nouvelle patientèle car le praticien est déjà en sur activité en suractivité. Concernant le secteur paramédical, il n'y a plus aucune prise en charge de kinésithérapie à domicile.

Le secteur de la santé mentale ne connaît pas de meilleure situation, il n'y a plus que très peu de suivi en Centre Médico Psychologique (CMP) et plus de psychiatre depuis plus d'une année. Cette situation oblige le CMP à orienter leurs patients sur le secteur libéral qui est saturé.

"Mon soutien psy", dispositif de la CPAM pour faciliter l'accès aux consultations de psychologue et le remboursement de 12 séances de suivi est plus compliqué à obtenir avec des échelles d'évaluations ou des critères discriminant bon nombre de personnes. De plus, sur notre secteur seulement 2 psychologues acceptent les patients via "Mon soutien Psy". Cela engendre un accroissement du nombre de personnes en souffrance psychique non prise en charge que ce soit médicamenteuse et / ou thérapeutique.

Il est difficile de trouver un relais pour un suivi d'accompagnement, l'articulation avec l'EMPP n'est pas encore effective. Les situations sont parfois si complexes que même les professionnels spécialisés refusent certaines prises en charge vu la gravité de la situation.

Un autre frein à notre exercice reste la lourdeur du travail administratif, la lenteur ou l'incompréhension des situations par les instances, et le besoin de relancer les recours face au refus de dossier relevant d'un dispositif mais refusé dans un 1^{er} temps notamment sur les dossiers MDPH.

La précarité et le mal logement qui s'intensifie dans le secteur rendent difficiles les accompagnements en raison de la difficulté matérielle des personnes qui abandonnent leur santé au profit des besoins essentiels. Tout secteur ne possédant pas de service de transport en commun efficace, cela contribue à l'enlisement des situations, entraînant un délai plus long de prise en charge sur une liste d'attente atteignant jusqu'à 15 personnes.

Actions collectives et partenariales :

Cela reste toujours difficile pour les agents de santé de s'inscrire dans des projets partenariaux sur du long terme, du fait d'une charge de travail importante au niveau des accompagnements individuels (40 mesures en file active par infirmière) et du fait de territoires d'intervention étendus.

Les infirmières restent néanmoins toujours impliquées dans les Conseils Locaux en Santé Mentale (plus particulièrement à Paray-le-Monial et à Chalon-sur-Saône) et peuvent participer à certains programmes de prévention en santé portée par l'IREPS.

Nous sommes également impliqués dans une commission santé portée par la FAS Bourgogne Franche Comté (Fédération des Acteurs de la Solidarité) qui permet de rencontrer différents acteurs médico sociaux au niveau de la Région.

La commission santé de l'Association a intégré différents soignants dont une AGDS afin de bénéficier de l'expertise des professionnels de terrain pour mener une réflexion concernant la gestion des problématiques de santé de l'association. Le but est de définir une politique de santé et de prévention dont les actions pourraient être applicables.

Plaintes et réclamations :

Il n'y a pas eu de plainte et réclamation en 2025.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Il n'y a pas eu d'événement indésirable et d'événement indésirable grave en 2025.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2025 :

Le choix du logiciel de suivi des personnes accompagnées a été validé en 2025, IMAGO a été choisi afin de répondre aux exigences du Ségur du numérique, des RGPD et à la pratique de soignant de terrain. Le but est d'harmoniser les pratiques afin de répondre plus facilement aux besoins et attentes des personnes accompagnées dans le respect de leur liberté et de la démarche d'amélioration de la qualité de nos structures.

Le maintien de la présence d'une AGDS à la commission santé de l'association est nécessaire pour apporter les éléments factuels de l'exercice auprès des personnes en grande précarité.

Pour garantir un suivi, nous souhaitons organiser une réflexion collective autour de la généralisation de la collaboration des AGDS et LHSS Mobile afin d'articuler au plus juste les soins sur certaines parties du territoire de Saône-et-Loire.

Perspectives 2026 :

- Déploiement du logiciel IMAGO pour les 2 AGDS ;
- Travail de réflexion collective sur l'articulation des différents dispositifs LHSS mobile, AGDS et Équipe Mobile précarité sur les secteurs géographiques concernés afin de maintenir un accompagnement adapté à chaque personne accompagnée. L'objectif étant d'éviter les ruptures de parcours.

LEXIQUE

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
AGDS :	Agent de Santé
ARE :	Aide au Retour à l'Emploi
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CD :	Conseil Départemental
CMP :	Centre Médico Psychologique
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSS :	Complémentaire Santé Solidaire
CUCM :	Communauté Urbaine Creusot Montceau
EMPP :	Equipe Mobile Précarité Psychiatrique
FAS :	Fédération des Acteurs de la Solidarité
IJ :	Indemnités Journalières
IREPS :	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
LHSS :	Lits Halte Soins Santé
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
MILO BFC :	Missions Locales Bourgogne Franche Comté
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
PEC :	Prise en Charge
RGPD :	Règlement Général sur la Protection des Données
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SMJPM :	Service Mandataire à la Protection des Majeurs
UDAF :	Union Départementale des Associations Familiales